

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le déménagement prévu le jeudi 03 août 2023 de 8H00 à 20H00 à FORGES-LES-EAUX.
- Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement,

N°2023-153

**Objet**: Déménagement

20 rue de la République

Le jeudi 03 août 2023

De 8H00 à 20H00

**ARRETE:** 

## Article I:

Le déménagement est autorisé et le stationnement sera interdit à tout véhicule excepté pour le déménagement au 20 rue de la République à Forges-les-Eaux sur 2 places de stationnement le jeudi 03 août 2023 de 8H00 à 20H00.

## <u>Article II</u> :

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux.

## Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

> Pour extrait conforme, Forges-Les-Eaux, le 24 juillet 2023

Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le: 25 JUIL. 2023

Christine LESUEUR

Le Maire